Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
Garde côtière canadienne | Canadian Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

ÉDITION MENSUELLE N°07
27 juillet 2018

Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

		Page
Partie 1	Renseignements généraux et sur la sécurité	1 - 15
Partie 2	Corrections aux cartes	16 - 35
Partie 3	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	N/A
Partie 4	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	37 - 39
Partie 5	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	40 - 43

Pêches et Océans Canada
Publication officielle de la Garde côtière canadienne
MPO/2018-2002

Canada

Publication des Avis aux navigateurs
Édition de l'Est
Édition mensuelle Nº07/2018

Publié sous l'autorité de :
Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal, Québec
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018
MPO/2018-2002
Fs152-5F-PDF
ISSN 1719-7694

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :
www.notmar.gc.ca

Available in English:
Notices to Mariners Publication
Eastern Edition
Monthly Edition Nº07/2018

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°.
Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre = 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1, respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la Partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veuillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion
Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des *Avis aux navigateurs*
Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes
Veuillez consulter l'Avis No 14 de *l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant :
www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte nº 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

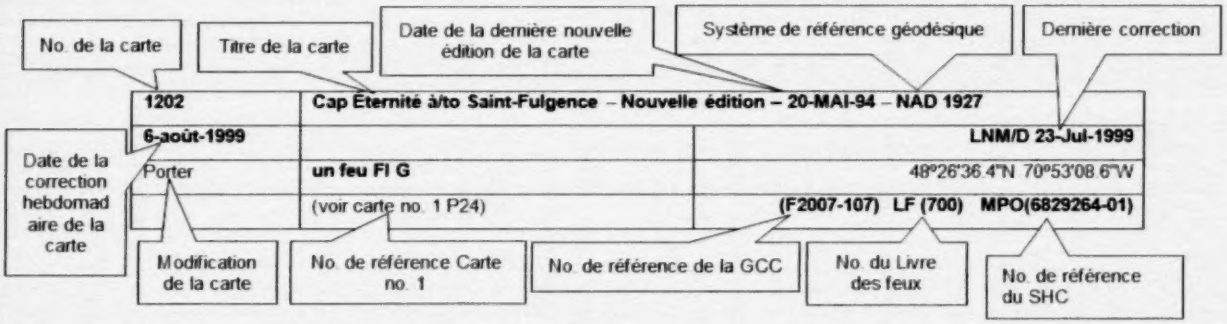

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **L**ast (dernier) **N**otice (Avis) to (aux) **M**ariners (navigateurs) **/ D**ate.

LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web des Avis aux navigateurs permet aux utilisateurs d'accéder aux publications des éditions mensuelles, aux corrections des cartes et aux annexes graphiques.

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php

MISE EN GARDE AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation (radiodiffusés et écrits) qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avis à la navigation écrits en vigueur sont disponibles sur le site Web de la Garde côtière canadienne à www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Terre-Neuve et Labrador

*** Centre des SCTM de Port aux Basques**
Garde côtière canadienne
49, rue Stadium
Case postale 99
Port aux Basques NL A0M 1C0
Téléphone : (709) 695-2168 ou 1-800-563-9089
Télécopieur : (709) 695-7784
Courriel : notshippax@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#t-n

Maritimes

*** Centre des SCTM de Sydney**
Garde côtière canadienne
1190, chemin Westmount
Sydney NS B1R 2J6
Téléphone : (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676
Télécopieur : (902) 564-7662
Courriel : notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca
Site Web :
http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#maritimes

Québec

*** Centre des SCTM de Les Escoumins**
Garde côtière canadienne
35, rue Otis
Les Escoumins QC G0T 1K0
Téléphone : (418) 233-2308
Télécopieur : (418) 233-3299
Courriel : opsavis@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : http://www.marinfo.gc.ca/fr/avisecrits/index.asp

Centre & Arctique

*** Centre des SCTM de Prescott**
Garde côtière canadienne
401, rue King Ouest
Case postale 1000
Prescott ON K0E 1T0

AVNAVs Séries « C »
Téléphone : (613) 925-0666
Télécopieur : (613) 925-4519
Courriel : CA.XCA-NotshipDesk@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

*** Centre des SCTM d'Iqaluit**
En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.

Garde côtière canadienne
Case postale 189
Iqaluit NU X0A 0H0

AVNAVs Séries « A »
Téléphone : (867) 979-5269
Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : IqaNordreg@innav.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

AVNAVs Séries « H »
Téléphone : (867) 979-0310
Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : Iqamck01@innav.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

*** Service disponible en français et en anglais.**

INDEX

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ 1

Service hydrographique du Canada – Avis au sujet des annexes graphiques des cartes marines SHC 1
Service hydrographique du Canada – Corrections cumulatives aux cartes 1
Service hydrographique du Canada – Dates de l'édition courante des cartes 1
Service hydrographique du Canada – Cartes du type impression sur demande - Utilisation et soins à apporter 1
Service hydrographique du Canada, Transports Canada – Sécurité de la navigation - SÉVCM 2
Transports Canada – Restriction de vitesse - Rivières St. Clair et Détroit 2
Service hydrographique du Canada – Modification aux Tables des marées et des courants du Canada 2018 Volume 3 - Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay 2
Service hydrographique du Canada – Nouvel emplacement pour télécharger les annexes graphiques 2
Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines 2
Golfe du Saint-Laurent – Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord 4
Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent - Protection du béluga : zone de ralentissement à l'embouchure du Fjord du Saguenay et zone interdite à baie Sainte-Marguerite 6
*701 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3) 8
*702 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 09/2018 8
*703 Transports Canada – Bulletins de la sécurité des navires (TP 3231) et Publications de Transports – 2018 8
*704 Publication de la Garde côtière canadienne – Modifications à l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* - Partie A, Avis 7A : Planification d'un voyage pour les navires qui prévoient naviguer dans les eaux du Nord canadien 10
*705 Publication de la Garde côtière canadienne – Modifications à *l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* - Partie B, Avis 23 : Renseignements généraux sur le service de pilotage 11
*706 Garde côtière canadienne - Liste des cartes touchées par les avis Temporaires et Préliminaires et les cartes de référence (Partie 1) 13
*707(P) Burgeo to / à François – Feu à être supprimé 14
*708(P) Baie de Bonne-Espérance à/to Île Mistanoque – Avis des changements proposés 14
*709(T) Kingston Harbour and Approaches/et les approches – Renseignements concernant les amarrages et ancrages 15
*710(T) Toronto Harbour – Opérations de construction 15
*711 Port Severn to/à Parry Sound – Bouées non lumineuses enlevées en permanence 15
*712 Tryon Shoals to / à Cape Egmont – Bouées lumineuses enlevées en permanence 15
*713 Toronto Harbour – Déchargement dans une zone de construction 15

PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES 16

PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME N/A

PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES 37

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME 40

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page
1236	16
1512	16
2017	15
2085	15
2202	15, 16, 17
2223	17
2241	18
4003	18
4010	18
4011	18
4012	18, 19
4026	19
4116	19
4117	19, 20
4142	21
4211	21
4240	21
4302	21
4307	21
4335	22
4379	22
4385	22, 23, 24, 25
4404	26
4406	15, 26
4429	26, 27
4432	27, 28, 29, 30
4443	30
4459	30
4486	30, 31
4511	31
4512	31
4641	31
4728	31
4823	31
4826	14
4839	32
4862	32
4905	32
4913	32, 33
4920	33, 34
4970	14
5628	34
5629	34
8006	34
8007	35

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à la disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à chsinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES

Le cumulatif des corrections cartographiques publié dans les *Avis aux navigateurs* est désormais accessible à https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES

ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les *Avis aux navigateurs*, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSIONS

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les *Avis aux navigateurs*. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources, mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates de l'édition courante des cartes peuvent être consultées à www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER

Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles, et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA – SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (ECDIS) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (ECDIS) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

TRANSPORTS CANADA – RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST. CLAIR ET DÉTROIT

Depuis le 14 novembre 2012, la taille de la zone de restriction de vitesse actuellement en place conformément au Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit entre le feu de la rivière Détroit et le feu de l'île aux Pêches est réduite en déplaçant l'extrémité sud de la zone de restriction de vitesse de son emplacement actuel au feu de la Rivière Détroit à un nouvel emplacement au feu N° D33 de la Pointe Bar. (Cet avis fait référence à l'avis précédemment publié en novembre 2012 portant le numéro *1103.)

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION AUX TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2018 VOLUME 3 - FLEUVE SAINT-LAURENT ET FJORD DU SAGUENAY

Le Service hydrographique du Canada de la région du Québec a identifié une omission dans l'édition 2018 des Tables des marées et des courants du Canada Volume 3 - Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay, page 67.

Remplacer une partie de la Table 3 avec la partie correspondante annexée dans la Partie 1 de cette édition mensuelle.
https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed012018-part1-tidal-information-vol3-p67-patch.pdf

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – NOUVEL EMPLACEMENT POUR TÉLÉCHARGER LES ANNEXES GRAPHIQUES

Le Service hydrographique du Canada a modifié l'emplacement pour télécharger les annexes graphiques de http://www.chs-shc.gc.ca/patches/ à ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/. Les versions PDF des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs* avant juillet 2017 sont publiées avec l'ancien emplacement pour télécharger les annexes graphiques, alors que les versions HTML sont mises à jour avec les liens pour le nouvel emplacement. Ces changements sont aussi appliquées sur le service de « Rechercher des corrections aux cartes » sur le site Web des Avis aux navigateurs (https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php).

PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES – PROTECTION DES BALEINES

La région du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et sa périphérie est reconnue pour la population résidente de bélugas, une espèce en voie de disparition, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

MESURES DE PROTECTION RÈGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du *Règlement sur les mammifères marins*, découlant de la *Loi sur les pêches*. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*, découlant de la *Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, voir l'avis 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018*.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Mesures provisoires en vigueur du 1er mai au 31 octobre 2018. Voir la carte à la fin de cet avis.

Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre Pointe à Boisvert et Cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines. Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

Aire de vigilance (aire jaune) : Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

Aire de vitesse réduite à 10 nœuds ou moins (aire rouge) : Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds ou moins dans l'aire de vitesse réduite et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes.

Aire à éviter (aire rouge hachurée) : Afin de réduire le bruit et les risques de collisions avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à 10 nœuds ou moins.

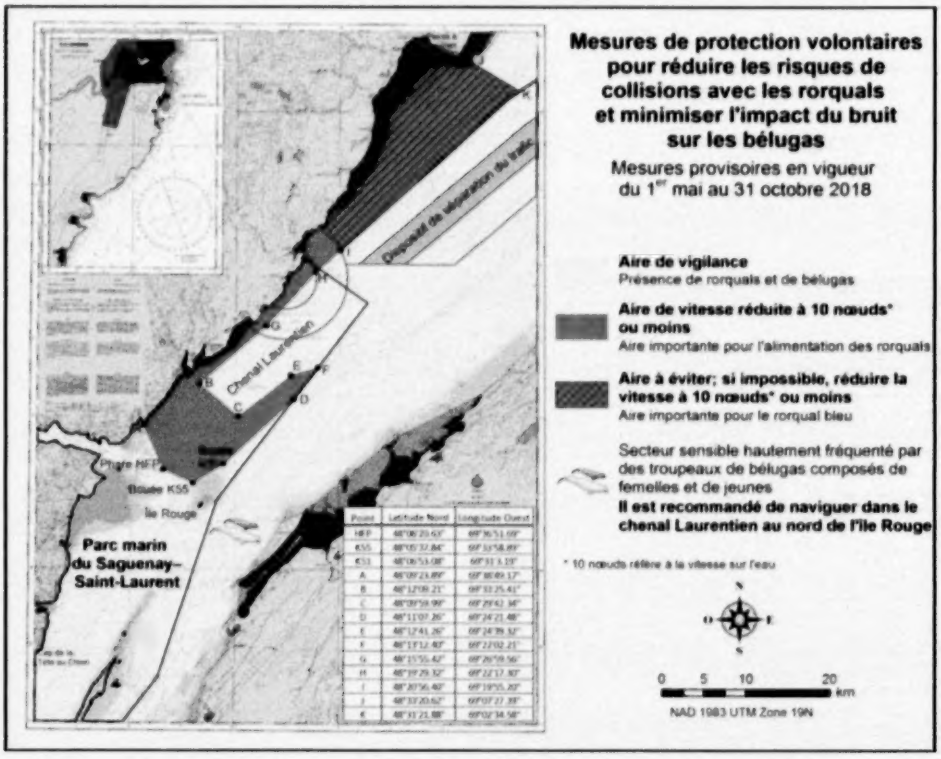

GOLFE DU SAINT-LAURENT – PROTECTION DES BALEINES NOIRES DE L'ATLANTIQUE NORD

En raison du changement des habitudes migratoires des baleines noires de l'Atlantique Nord et de leur présence de plus en plus fréquente dans le golfe du Saint-Laurent, le gouvernement du Canada a mis en place des restrictions de vitesse saisonnières dans certaines zones définies. Ces restrictions consistent en une combinaison d'une zone statique et de secteurs dynamiques de réduction de vitesse. (Voir carte ci-après.)

Jusqu'à avis contraire, ces mesures seront en vigueur du **28 avril au 15 novembre 2018.** Ces dates peuvent changer selon la présence des baleines noires de l'Atlantique Nord. Après la levée des limites de vitesse obligatoire, les navires sont invités à réduire, sur une base volontaire, leur vitesse sur le fond de façon à ne pas dépasser 10,0 nœuds lorsque la présence de baleines noires de l'Atlantique Nord est confirmée et dans la mesure où les conditions maritimes permettent un fonctionnement sécuritaire de leur navire à cette vitesse.

Coordonnées de la zone statique : 47° 10'N 062° 00'W; 47° 10'N 065° 00'W; 50° 20'N 065° 00'W; 50° 20'N 063° 00'W; 49° 43'N 063° 00'W et 49° 04'N 062° 00'W

À l'intérieur de cette zone statique, à l'exclusion du secteur dynamique du corridor, les navires de 20 m et plus ne doivent pas dépasser une vitesse sur le fond de 10,0 nœuds selon les dates mentionnées ci-dessus.

Coordonnées des secteurs dynamiques :
Secteur A) 49° 41'N 065° 00'W; 49° 20'N 065° 00'W; 49° 11'N 064° 00'W; 49° 22'N 064° 00'W;
Secteur B) 49° 22'N 064° 00'W; 49° 11'N 064° 00'W; 48° 48'N 063° 00'W; 49° 00'N 063° 00'W;
Secteur C) 49° 00'N 063° 00'W; 48° 48'N 063° 00'W; 48° 24'N 062° 00'W; 48° 35'N 062° 00'W; et
Secteur D) 50° 06'N 064° 00'W; 50° 00'N 064° 00'W; 49° 56'N 063° 00'W; 50° 03'N 063° 00'W.

À l'intérieur de la zone statique, quatre secteurs dynamiques sont définis : A, B, C et D (voir carte ci-après). Dans ces secteurs, les navires peuvent circuler à une vitesse opérationnelle permettant une navigation sécuritaire, et ce, tant que le gouvernement du Canada n'a pas confirmé la présence de baleines dans ces zones. Lorsque la présence de baleines noires est détectée dans un de ces secteurs dynamiques, les navires de 20 m et plus de longueur recevront un avis à la navigation (AVNAV) et devront réduire leur vitesse sur le fond de 10,0 nœuds ou moins, tant qu'ils naviguent dans le secteur en question.

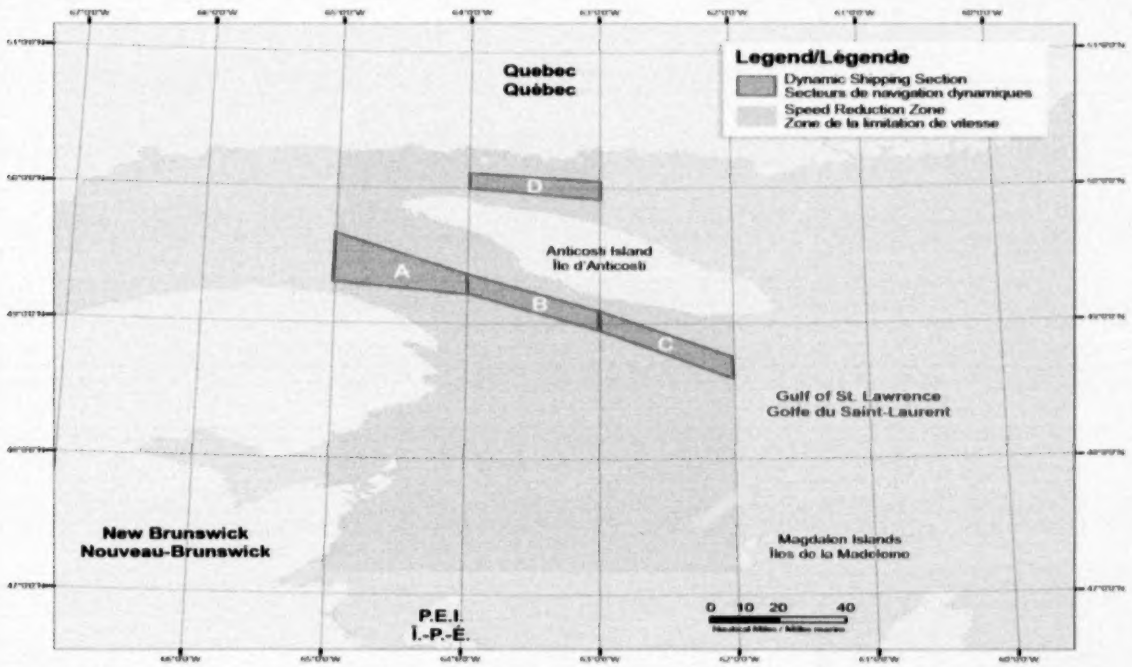

Les restrictions de vitesse dans les secteurs dynamiques (A, B, C et D) seront en vigueur pendant une période de 15 jours, à partir de la date d'application. Cette période peut être prolongée si la présence des baleines se prolonge. La mise en vigueur des zones et des secteurs de réduction de vitesse sera annoncée par l'entremise des avis AVNAV.

Diffusion des AVNAV
La Garde côtière canadienne (GCC) continue à promulguer des AVNAV valides par des émissions radio sur divers systèmes terrestres et aussi en ligne à http://www.ccg-gcc.gc.ca/navigation-pivot. Les navigateurs doivent s'assurer qu'ils ont l'information correcte et à jour sur la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord contenue dans tous les Avis aux navigateurs (NOTMAR) et les AVNAV.

Aides à la navigation
Par ailleurs, la GCC fait l'essai de l'utilisation des aides virtuelles à la navigation AIS (AIS AtoN), voir le NOTMAR 819(T)/2016, capables d'aviser automatiquement un navire présent dans un secteur dynamique lorsqu'il est soumis à une réduction de vitesse. Chaque secteur dynamique sera ainsi délimité par quatre balises virtuelles AIS AtoN qui s'afficheront sur les écrans des équipements de navigation du navire, tels que : ECDIS, ECS, RADAR, dispositif minimum d'affichage et cartes électroniques de navigation. Les balises virtuelles AIS AtoN ne seront diffusées que lorsqu'une réduction de vitesse est en vigueur dans un ou plusieurs secteurs. Le navigateur doit sélectionner le symbole AIS AtoN virtuel pour accéder à un message, tel que « SectA1 Spd Lim 10 kt ». Ce message les avise qu'une réduction de vitesse est en vigueur pour un secteur particulier. À noter que ce système est encore en phase d'essais et ne constituera pas le principal moyen de communication avec les navires.

Conformité et application de la loi
Le non-respect des restrictions de vitesse obligatoires constitue une infraction à la réglementation qui pourra donner lieu à des amendes allant de 6 000 $ à 25 000 $ CAN. S'il leur semble qu'un navire n'a pas respecté les restrictions de vitesse, les inspecteurs de la Sécurité maritime de Transports Canada peuvent consulter toute l'information recueillie par l'AIS et demander des justifications au capitaine.

Aucune exemption des restrictions de vitesse ne sera accordée à l'avance, mais certains facteurs tels que la sécurité de la navigation, les conditions météorologiques et les situations d'urgence pourront être prises en considération au cas par cas.

Signalements de baleines en détresse
Les navigateurs sont priés de rapporter toutes leurs observations de baleines empêtrées, blessées ou mortes au plus proche centre de Services de communication et de trafic maritimes de la GCC; ou aux organismes suivants :

- Pour la région sud du golfe du Saint-Laurent :
  - Marine Animal Response Society au 1-866-567-6277
- Pour Terre-Neuve-et-Labrador :
  - Whale Release and Strandings au 1-888-895-3003
- Pour le secteur du Québec :
  - Urgences mammifères marins au 1-877-722-5346

Les observations de baleines vivantes, nageant librement devraient être communiquées par téléphone au 1-902-440-8611 ou 1-844-800-8568, ou encore par courriel à XMARWHALESIGHTINGS@DFO-MPO.GC.CA

PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT - PROTECTION DU BÉLUGA : ZONE DE RALENTISSEMENT À L'EMBOUCHURE DU FJORD DU SAGUENAY ET ZONE INTERDITE À BAIE SAINTE-MARGUERITE

Le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et sa périphérie sont au cœur de l'habitat essentiel estival des bélugas, une espèce en voie de disparition. Dans les limites du parc marin, des mesures de protection des mammifères marins s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*. Cependant, les lieux importants d'alimentation, de naissance et d'élevage des jeunes bélugas requièrent une protection accrue pour assurer le rétablissement de cette espèce. Le fjord du Saguenay, entre l'embouchure et la baie Sainte-Marguerite, fait partie des endroits les plus utilisés par les femelles et les jeunes bélugas entre mai et octobre. L'embouchure du Saguenay est reconnue pour être une aire d'alimentation et la Baie Sainte-Marguerite comme un lieu de naissance et d'élevage.

Pour prévenir les collisions avec les bélugas, une zone de ralentissement obligatoire à 15 nœuds est en vigueur du 1er mai au 31 octobre à l'embouchure du Saguenay. Pour assurer la quiétude des femelles et des jeunes durant la période critique des naissances, l'accès à la baie Sainte-Marguerite est interdit aux embarcations du 21 juin au 21 septembre, sauf pour les autorisations spéciales (voir description ci-dessous).

Pour des raisons de sécurité, ces mesures ne s'appliquent pas la marine marchande (voir l'avis « Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines » dans l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* pour les mesures de protection volontaires dans l'estuaire du Saint-Laurent de mai à octobre). Une vigilance accrue est cependant recommandée à tous les navigateurs entre l'embouchure et la Baie Sainte-Marguerite pour la protection du béluga.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, voir l'avis 5C de *l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* ou visitez : http://parcmarin.qc.ca.

MESURES DE PROTECTION RÈGLEMENTAIRES SOMMAIRES - BÉLUGA

Ensemble du territoire du parc marin : Lorsque des bélugas sont à moins d'un demi-mille marin (926 mètres) d'une embarcation motorisée, il est obligatoire de maintenir une vitesse entre 5 et 10 nœuds. Toutes les embarcations, y compris celles à propulsion humaine (kayak et canot), doivent continuer de circuler en maintenant son cap. Toutes les embarcations doivent maintenir une distance minimale de 400 mètres des bélugas en tout temps. Pour plus d'information sur le règlement consultez : http://parcmarin.qc.ca/proteger/#reglement

Embouchure du Saguenay (Figure 1) - Zone de ralentissement (aire hachurée rouge) : La vitesse maximale dans l'embouchure du Saguenay entre les bouées S7 et S8 et les quais des traversiers entre Baie Sainte-Catherine et Tadoussac est de 15 nœuds du 1er mai au 31 octobre.

Baie Sainte-Marguerite (Figure 2) - Zone interdite (aire rouge) : Du 21 juin au 21 septembre, les embarcations ne doivent pas pénétrer dans la zone rouge, qui suit une ligne entre le cap Nord-Ouest et le Cap Sainte-Marguerite.

Une autorisation spéciale est accordée uniquement aux kayaks, canots et aux pêcheurs récréatifs qui doivent circuler sans arrêt le long d'un couloir longeant la rive à moins de 10 mètres dans les secteurs peu profonds à l'intérieur de la baie.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Secteur Baie Sainte-Marguerite - Zone de transit (aire hachurée jaune) : Du 21 juin au 21 septembre, il est recommandé aux embarcations motorisées de naviguer sans arrêt dans cette zone à une vitesse entre 5 et 10 nœuds.

Cette zone de transit vise à favoriser le respect du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*, car les bélugas sont régulièrement présents dans le secteur de la Baie Sainte-Marguerite.

INFORMATION

Tous incidents, dont les collisions avec les baleines, doivent être signalés sans délai au 1-866-508-9888. Pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Figure 1

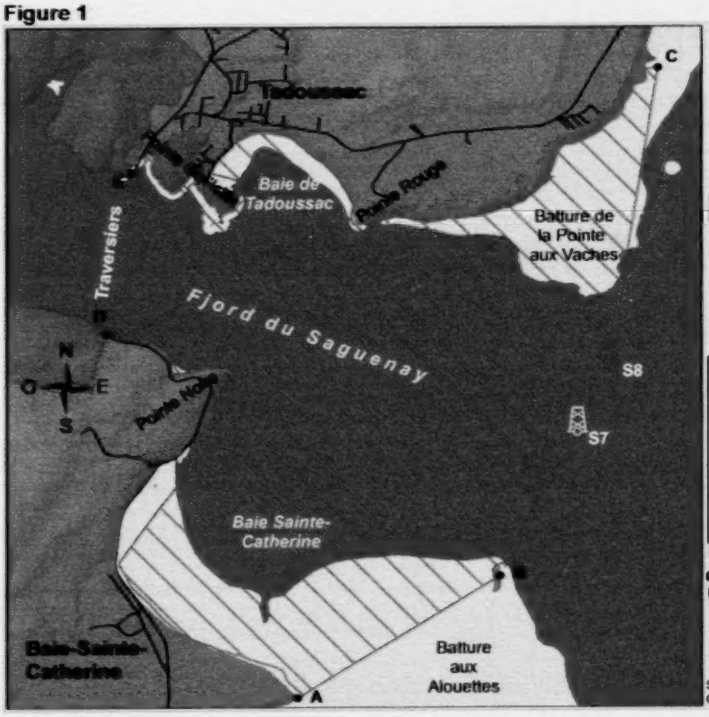

Mesure de protection pour l'embouchure du fjord du Saguenay

En vigueur du 1er mai au 31 octobre

Zone de ralentissement à 15 noeuds* ou moins

*20 noeuds s'il s'agit d'un bateau visé par un permis de classe 1 devant atteindre une vitesse supérieure à 15 noeuds pour déjauger

Point	Latitude	Longitude
A	48°05'52" N	69°42'24" O
B	48°06'27" N	69°41'00" O
S7	48°07'11" N	69°40'28" O
S8	48°07'30" N	69°40'15" O
C	48°08'52" N	69°39'56" O
D	48°07'35" N	69°43'45" O
E	48°08'21" N	69°43'35" O

Système de référence NAD83

0 0,5 1 2 km
0 0,5 1 nm

Système de projection: NAD83 UTM zone 19N

Sources: Parcs Canada, Sépaq, BNDT
Cartographie: Parcs Canada

Figure 2

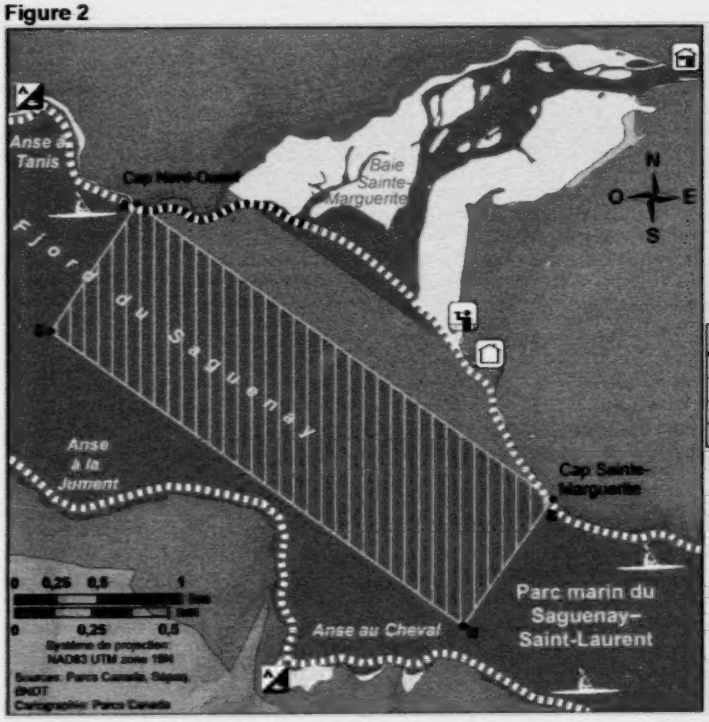

Mesures de protection du béluga Baie Sainte-Marguerite

En vigueur tout l'été du 21 juin au 21 septembre

Pour toutes embarcations:

Zone interdite

Zone de transit recommandée: circuler sans arrêt entre 5 et 10 noeuds

Point	Latitude	Longitude
A	48°15'21.71" N	69°59'18.91" O
B	48°14'24.78" N	69°57'17.62" O
C	48°14'56.50" N	69°59'43.55" O
D	48°13'59.42" N	69°57'42.37" O

Système de référence NAD83

Autorisations spéciales:

Pour canots et kayaks:

Circuler sans arrêt

Pour pêcheurs:

Pour accès aux sites de pêche seulement

***701 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES ÉLECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V3)**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION
Nouvelles éditions			
RM-7685	Tuktoyaktuk Harbour and Approaches/et les approches	1:15 000	13-OCT-2017

***702 TRANSPORTS CANADA – BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 09/2018**

Ceci est pour vous informer qu'un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a été récemment publié sur le site Web de Transports Canada à www.tc.gc.ca/bsn-ssb/.

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquer sur le lien ci-dessous :

Bulletin No. 09/2018 – **Exploitation sécuritaire des bâtiments à passagers commerciaux**
SGDDI No : 14022955

Inscrivez-vous au bulletin électronique pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site Web.

Contactez-nous au : securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

***703 TRANSPORTS CANADA – BULLETINS DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES (TP 3231) ET PUBLICATIONS DE TRANSPORTS – 2018**

Bulletins de la sécurité des navires (TP 3231) – 2018

Les Bulletins de la sécurité des navires abordent des questions de sécurité à l'égard des navires. Ils ne comportent aucun coût et sont publiés au besoin. La liste complète des Bulletins de la sécurité des navires se trouve sur le site Web de Transports Canada à http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-menu.htm

Si vous n'avez pas accès à notre site Web et désirez faire partie de la liste d'envoi des Bulletins de la sécurité des navires, veuillez en faire la demande auprès de Sécurité maritime, dont les coordonnées figurent ci-après. Nous demandons votre coopération, en distribuant des copies de cette liste à vos collègues, aux propriétaires de bateau et/ou aux compagnies maritimes, pour les mettre au courant de l'existence de ces bulletins.

Si c'est la première fois que vous recevez le bulletin, votre nom n'est probablement pas sur la liste d'envoi de Transports Canada. Si vous souhaitez y être ajouté, veuillez envoyer votre demande à l'adresse de Sécurité maritime ci-dessous.

Quoi faire pour rester à jour sur les nouveaux bulletins publiés

Pour recevoir les Bulletins de la sécurité des navires par voie électronique, sélectionnez l'adresse Internet suivante et suivez les instructions sur la façon de s'inscrire au service d'avis du **bulletin électronique** ou des services de **flux RSS.** Le service d'avis du bulletin électronique envoie une notification à votre boîte courriel, tandis flux RSS envoie un avis à votre navigateur Internet quand un nouveau Bulletins de la sécurité des navire devient disponible sur notre site à http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-menu.htm.

Les bulletins suivants ont été publiés jusqu'au 29 juin 2018

No du bulletin	Titre du bulletin	Date créée
01/2018	Comment se conformer aux exigences de STCW pour les capitaines, les officiers de pont et les autres membres d'équipage de certains bâtiments canadiens naviguant dans les eaux polaires	2018-02-15
02/2018	Lignes directrices pour l'hivernage de bâtiments transportant des hydrocarbures ou des substances liquides nocives dans les eaux de compétence canadienne - TP 15295	2018-03-01
03/2018	Normes sur la construction, l'inspection et l'exploitation des chalands de transport d'hydrocarbures ou de produits chimiques dangereux en vrac	2018-03-02
04/2018	Moteurs diesel marins installés dans les petits bâtiments canadiens	2018-03-13
05/2018	Entrée en vigueur du nouveau Règlement sur la sécurité de la navigation et la prévention de la pollution dans l'Arctique	2018-04-17
06/2018	Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord – Mesures de restriction de vitesse dans le golfe du Saint-Laurent	2018-05-15
07/2018	Mise à jour du formulaire de rapport sur l'eau de ballast du Canada	2018-06-01
08/2018	Chargement/déchargement de l'engrais au nitrate d'ammonium en vrac	2018-06-04
09/2018	Exploitation sécuritaire des bâtiments à passagers commerciaux	2018-06-25

Publications de Transports (TPs) Nouveaux et/ou Modifiés – 2018

Publication No	Titre	Date
TP 127	Normes d'électricité régissant les navires Mise à jour	2018
TP 12259	Normes pour le Système des régimes de glaces pour la navigation dans l'Arctique (SRGNA) Mise à jour	2018
TP 13617	Guide d'application du Règlement sur le contrôle et la gestion de l'eau de ballast du Canada Mise à jour	2018
TP 13670	Lignes directrices concernant l'exploitation des navires à passagers dans l'Arctique Canadien Mise à jour	2017
TP 15211	Supplément canadien à la convention SOLAS Mise à jour	2017
TP 15356	Programme de conformité des petits bâtiments (PCPB) notes d'orientation pour le rapport de conformité détaillé pour les petits bâtiments de pêche d'une jauge brute d'au plus 15 tonneaux Mise à jour	2018

On peut obtenir des exemplaires de ces bulletins et publications en s'adressant à :

Transports Canada
Sécurité maritime (AMSIA)
Tour C, Place de Ville
9ième étage, 330, rue Sparks
Ottawa, Ontario, K1A 0N5

Site Web: **Bulletin de la sécurité des navires**
http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/bulletins-menu.htm

Publication de transports
http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/tp-menu-515.htm

Si vous avez des questions, ou si vous souhaitez recevoir des copies papier des bulletins, communiquez avec la Direction générale de la Sécurité maritime de Transports Canada par :

Courriel : ..... securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca
Téléphone : 613-991-3135
Sans frais (maritime) : 1-866-995-9737
Téléimprimeur (ATS) : 1-888-675-6863
Télécopieur : 613-990-1879

***704 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATIONS À L'*ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2018* - PARTIE A, AVIS 7A : PLANIFICATION D'UN VOYAGE POUR LES NAVIRES QUI PRÉVOIENT NAVIGUER DANS LES EAUX DU NORD CANADIEN**

Page 2:

MODIFIER

4 Les cartes et les avis

(...)

Comme toujours, les navigateurs doivent utiliser des cartes nautiques et des publications nautiques à jour pour planifier chaque voyage.[3] Cela comprend l'utilisation des Avis aux navigateurs[4] annuels et mensuels et les Instructions nautiques pour le Nord du Canada[5]. Soulignons tout particulièrement qu'étant donné les défis présentés par la cartographie, la confirmation des anomalies dans les cartes et l'entretien des aides à la navigation dans les eaux du Nord canadien, les navigateurs doivent s'assurer de tenir compte de tous les Avis à la navigation (radiodiffusés et écrits) et de tous les avertissements des NAVAREA en vigueur dans la région. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de la Garde côtière canadienne (GCC)[6].

***705 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATIONS À *L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2018* - PARTIE B, AVIS 23 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SERVICE DE PILOTAGE**

Page 10 :

MODIFIER

	NOUVELLE-ÉCOSSE **Zones de pilotage obligatoire**						
2.	Halifax	Pilotes Halifax	44 30 4 N 63 29 5 W	12	3	Approx. -12 Provisoire - 5 Confirmer - 1.5	12
...	...	...	...	...	...	...	...
	Zones de pilotage facultatif						
1.	Rive Est Halifax au Cap Canso	Pilotes Halifax	Au large d'Halifax 44 30 4 N 63 29 5 W ou (embarquement local selon un arrangement préalable)	24	6	6	12
	Country Harbour	Pilotes Halifax	45 02 00 N 61 33 00 W	24	6	6	16
	Sheet Harbour	Pilotes Halifax	44 30 4 N 63 29 5 W (embarquement local selon un arrangement préalable)	24	6	6	16

POUR LIRE

	NOUVELLE-ÉCOSSE **Zones de pilotage obligatoire**						
2.	Halifax	Pilotes Halifax	44 30 24 N 63 29 30 W	12	3	Approx. -12 Provisoire - 5 Confirmer - 1.5	12
...	...	...	...	...	...	...	...
	Zones de pilotage facultatif						
1.	Rive Est Halifax au Cap Canso	Pilotes Halifax	Au large d'Halifax 44 30 24 N 63 29 30 W ou (embarquement local selon un arrangement préalable)	24	6	6	12
	Country Harbour	Pilotes Halifax	45 02 00 N 61 33 00 W	24	6	6	16
	Sheet Harbour	Pilotes Halifax	Au large d'Halifax 44 30 24 N 63 29 30 W (embarquement local selon un arrangement préalable)	24	6	6	16

Page 11 :

MODIFIER

	NOUVELLE-ÉCOSSE **Zones de pilotage facultatif**						
4.	Lunenburg	Pilotes Halifax	Au large d'Halifax 44 30 4 N 63 29 5 W ou Rivière La Have 44 15 00 N 64 19 00 W (tel que convenu)	24	6	4	12 16
5.	Baie Mahone/ St. Margarets	Pilotes Halifax	Au large d'Halifax 44 30 4 N 63 29 5 W ou Rivière La Have 44 15 00 N 64 19 00 W (tel que convenu)	24	3	4	12 16

POUR LIRE

	NOUVELLE-ÉCOSSE **Zones de pilotage facultatif**						
4.	Lunenburg	Pilotes Halifax	Au large d'Halifax 44 30 24 N 63 29 30 W ou Rivière La Have 44 15 00 N 64 19 00 W (tel que convenu)	24	6	4	12 16
5.	Baie Mahone/ St. Margarets	Pilotes Halifax	Au large d'Halifax 44 30 24 N 63 29 30 W ou Rivière La Have 44 15 00 N 64 19 00 W (tel que convenu)	24	3	4	12 16

***706 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1)**

EN VIGUEUR LE 27 JULY 2018
(RÉVISÉ ET PROMULGUÉ TRIMESTRIELLEMENT)

1430	409(P)/18			4244	1006(T)/14		
1432	107(P)/17			4266	309(P)/18		
2017	909(T)/14	709(T)/18		4302	906(P)/17	907(P)/17	
2044	1005(T)/15			4307	908(P)/17		
2060	814(T)/16			4377	405(P)/13		
2067	1218(T)/16			4426	310(P)/18		
2077	1011(T)/16			4459	208(P)/18		
2085	1205(T)/17 512(T)/18	509(T)/18 710(T)/18	510(T)/18	4460	311(P)/18	312(P)/18	
2086	1219(T)/16			4466	313(P)/18	314(P)/18	
2123	309(T)/17			4491	1007(P)/17		
2181	108(T)/17			4523	209(P)/18		
2204	609(P)/18			4587	413(P)/18		
2235	818(T)/16			4591	210(P)/18		
2315	515(T)/16			4642	315(P)/18		
3479	617(P)/17			4644	1106(T)/15		
3513	410(P)/18			4826	707(P)/18		
3540	411(P)/18			4865	415(P)/18		
3624	1116(P)/16			4909	613(P)/12		
3646	611(P)/18			4911	811(P)/12	510(P)/15	
3671	620(P)/17			4913	518(P)/16		
3675	1118(P)/16			4920	507(P)/18		
3679	1121(P)/16			4970	708(P)/18		
3681	1122(P)/16			5047	416(P)/18		
3686	1123(P)/16			6022	1206(T)/17		
3890	1108(P)/17			6218	204(T)/16		
4010	608(P)/17			6242	113(T)/18	417(P)/18	418(P)/18
4116	205(P)/18			6267	114(T)/18		
4117	206(P)/18			6287	113(T)/17		
4234	610(P)/18			14853 (É.U.)	808(P)/17		
4236	610(P)/15	412(P)/18					

***707(P) BURGEO TO / À FRANÇOIS – FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ**

Référence Carte : 4826

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

New Harbour Island (LF 136) (47° 35' 55.7"N 056° 39' 41.2"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 octobre 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 juillet 2018, à :

Surintendante, Renee Pope
Aides à la navigation et Voies navigables
Garde côtière canadienne
Case postale 5667
St. John's NL A1C 5X1
Téléphone : (709) 772-2800
Courriel : renee.pope@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(N2018-050)

***708(P) BAIE DE BONNE-ESPÉRANCE À/TO ÎLE MISTANOQUE – AVIS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS**

Référence Carte : 4970

La Garde côtière canadienne propose de modifier en permanence les aides à la navigation suivantes :

Abandonner les feux de l'alignement Chenal du Vieux-Fort (LF 1539.10 et LF 1539.12) fonctionnant de nuit seulement, pour les remplacer par un feu à secteurs localisé à l'emplacement du feu antérieur à la position 51° 23' 51.89"N 057° 48' 13.06"W. Ce nouveau feu à secteurs aurait une portée nominale de 18 milles nautiques.

Les arcs de visibilité (relèvement vrai) proposés seraient les suivants :
Secteur rouge : de 010° à 009.25°
Secteur blanc : de 012° à 010°
Secteur vert : de 12.75° à 12°

Le changement entrerait en vigueur à l'automne 2018.

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priées de présenter leurs observations avant le 27 octobre 2018, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 27 juillet 2018, à :

Surintendante, Lise Richard
Aides à la navigation et Voies navigables
Région du Centre & Arctique
Garde côtière canadienne
101 boulevard Champlain
Québec QC G1K 7Y7
Téléphone : (418) 648-7450
Courriel : lise.richard@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(Q2018-125)

***709(T) KINGSTON HARBOUR AND APPROACHES/ET LES APPROCHES – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AMARRAGES ET ANCRAGES**

Référence : Avis 309(T)/14 est annulé.

Référence Carte : 2017

Tous les amarrages ou ancrages dans le port public de Kingston sont interdit en dehors des zones désignées de la marina jusqu'à nouvel avis sans l'autorisation du responsable de port.

Toutes demandes de renseignements doivent être adressées à Transports Canada au (416) 952-0475.

***710(T) TORONTO HARBOUR – OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION**

Référence Carte : 2085

Opérations de construction quotidienne entre 1100 UTC et 2300 UTC jusqu'à décembre 2018 au nord du quai 34. Remorqueur D.L. Stanyar et 5 barges sur place. Largeur du chenal Keating réduite dû aux travaux.

Les navigateurs sont priés de rester à l'écart de la zone de construction, de réduire leur sillage et de suivre les directives de l'unité marine du Service de police de Toronto.

(AVNAV C564/18)

***711 PORT SEVERN TO/À PARRY SOUND – BOUÉES NON LUMINEUSES ENLEVÉES EN PERMANENCE**

Référence : Avis 109(P)/17 est annulé (Carte 2202).

(D2018-002 à D2018-010)

***712 TRYON SHOALS TO / À CAPE EGMONT – BOUÉES LUMINEUSES ENLEVÉES EN PERMANENCE**

Référence : Avis 207(P)/18 est annulé (Carte 4406).

(G2018-070, 071)

***713 TORONTO HARBOUR – DÉCHARGEMENT DANS UNE ZONE DE CONSTRUCTION**

Référence : Avis 511(T)/18 est annulé (Carte 2085).

Veuillez vous référer à l'AVNAV C1351/18 pour plus d'informations sur le déchargement de livraisons de pierre.

(AVNAV C1351/18)

1236 - Pointe des Monts aux/to Escoumins - Nouvelle édition - 26-OCT-2012 - NAD 1983
06-JUIL-2018 LNM/D. 29-JUIN-2018

Porter	une sonde découvrante de 0 mètre 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I15) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037	48°33'07.3"N 068°21'59.2"W *MPO(6409888-01)*
Porter	une sonde découvrante de 0 mètre 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I15) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037	48°35'47.5"N 068°16'29.4"W *MPO(6409888-02)*
Porter	une profondeur de 2 mètres 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037	48°38'56.8"N 068°08'16.4"W *MPO(6409888-03)*

1236 - Rimouski - Nouvelle édition - 26-OCT-2012 - NAD 1983
06-JUIL-2018 LNM/D. 29-JUIN-2018

Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.qc.ca/patches/pa1236-20180606.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579041	48°30'40.0"N 068°28'54.0"W *MPO(6409889-01)*

1512 - Ottawa to/à Long Island - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 04-MARS-2005 - NAD 1983
06-JUIL-2018 LNM/D. 19-MAI-2017

Porter	une bouée espar de bâbord verte, marquée N17 (Voir la Carte n° 1, Qg)	45°21'40.9"N 075°41'29.8"W *(B2016012) MPO(6604418-01)*
Déplacer	la bouée espar de tribord rouge, marquée N20 (Voir la Carte n° 1, Qf)	de 45°21'36.4"N 075°41'26.2"W à 45°21'36.2"N 075°41'26.9"W *(B2016010) MPO(6604418-02)*
Rayer	la profondeur de 17 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	45°21'35.6"N 075°41'26.2"W *MPO(6604418-03)*

2202 - Port Severn to/à Penetang Harbour - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 05-JANV-2007 - NAD 1983
13-JUIL-2018 LNM/D. 05-JUIN-2015

Porter	une roche submergée de profondeur inconnue, dangereuse pour la navigation de surface, Rep (2018) (Voir la Carte n° 1, K13) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473271	44°45'20.4"N 079°47'48.0"W *MPO(6604426-01)*

2202 - Port Severn to/à Tomahawk Island - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 05-JANV-2007 - NAD 1983
13-JUIL-2018 LNM/D. 05-JUIN-2015

Rayer	la bouée cylindrique d'avertissement jaune, marquée A	44°47'07.8"N 079°44'02.8"W *(D2018002) MPO(6604402-01)*
Rayer	la bouée cylindrique d'avertissement jaune, marquée B	44°47'36.3"N 079°47'55.8"W *(D2018003) MPO(6604403-01)*

Rayer	la bouée cylindrique d'avertissement jaune, marquée C	44°48'52.7"N 079°47'54.3"W *(D2018004) MPO(6604404-01)*
Rayer	la bouée cylindrique d'avertissement jaune, marquée D	44°50'51.8"N 079°49'03.0"W *(D2018005) MPO(6604405-01)*
Rayer	la bouée cylindrique de renseignements blanche et orange, marquée LOW WATER	44°47'10.0"N 079°44'02.4"W *(D2018006) MPO(6604406-01)*
Rayer	la bouée à espar de renseignements blanche et orange, marquée LOW WATER	44°47'20.4"N 079°43'46.8"W *(D2018007) MPO(6604407-01)*
Rayer	la bouée cylindrique de renseignements blanche et orange, marquée LOW WATER	44°48'56.0"N 079°47'52.3"W *(D2018008) MPO(6604408-01)*
Rayer	la bouée cylindrique de renseignements blanche et orange, marquée LOW WATER	44°47'35.4"N 079°47'55.8"W *(D2018009) MPO(6604409-01)*
Rayer	la bouée cylindrique de renseignements blanche et orange, marquée LOW WATER	44°50'51.2"N 079°49'02.0"W *(D2018010) MPO(6604410-01)*
Porter	un câble sous-marin à haute tension (Voir la Carte n° 1, L31.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473297	joignant 44°55'04.0"N 079°50'20.1"W 44°55'04.2"N 079°50'18.3"W 44°55'04.7"N 079°50'13.4"W et 44°55'06.0"N 079°50'07.5"W *MPO(6604419-01)*

2202 - Tomahawk Island to/à Twelve Mile Bay - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 05-JANV-2007 - NAD 1983
13-JUIL-2018 LNM/D. 05-JUIN-2015

Porter	un câble sous-marin à haute tension (Voir la Carte n° 1, L31.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473297	joignant 44°55'04.0"N 079°50'20.1"W 44°55'04.2"N 079°50'18.3"W 44°55'04.7"N 079°50'13.4"W et 44°55'06.0"N 079°50'07.5"W *MPO(6604419-01)*

2223 - Port McNicoll and/et Victoria Harbour - Carte nouvelle - 13-AVR-1984 - NAD 1927
13-JUIL-2018 LNM/D. 04-AOÛT-2006

Porter	une roche submergée de profondeur inconnue, dangereuse pour la navigation de surface, Rep (2018) (Voir la Carte n° 1, K13) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473271	44°45'20.4"N 079°47'48.0"W *MPO(6604426-01)*

2241 - Port Severn to/à Christian Island - Carte nouvelle - 30-JUIL-1999 - NAD 1983
13-JUIL-2018 LNM/D. 30-NOV-2012

Porter — une roche submergée de profondeur inconnue, dangereuse pour la navigation de surface, Rep (2018) — 44°45'20.4"N 079°47'48.0"W
(Voir la Carte n° 1, K13)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473271
MPO(6604426-01)

4003 - Cape Breton to / à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983
27-JUIL-2018 LNM/D. 29-JUIN-2018

Porter — un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur connue de 49 brasses — 43°00'09.3"N 065°33'55.2"W
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276206
MPO(6308322-01)

Porter — un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur connue de 48 brasses — 43°29'51.4"N 062°52'11.9"W
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140, CA276801
MPO(6308323-01)

4010 - Bay of Fundy / Baie de Fundy: Inner portion / partie intérieure - Nouvelle édition - 14-FÉVR-2003 - NAD 1983
13-JUIL-2018 LNM/D. 19-MAI-2017

Modifier — Fl R pour lire Iso R vis-à-vis le feu — 45°15'27.0"N 066°02'40.0"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005
(F2018023) LF(104) MPO(6308361-01)

4011 - Approaches to / Approches à Bay of Fundy / Baie de Fundy - Nouvelle édition - 03-JANV-2003 - NAD 1983
27-JUIL-2018 LNM/D. 23-FÉVR-2018

Porter — un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur connue de 89 mètres — 43°00'09.3"N 065°33'55.2"W
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276206
MPO(6308322-01)

4012 - Yarmouth to / à Halifax - Nouvelle édition - 14-FÉVR-2003 - NAD 1983
27-JUIL-2018 LNM/D. 29-JUIN-2018

Porter — un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur connue de 89 mètres — 43°00'09.3"N 065°33'55.2"W
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276206
MPO(6308322-01)

Porter — un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur connue de 87 mètres — 43°29'51.4"N 062°52'11.9"W
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140, CA276801
MPO(6308323-01)

Déplacer	le feu Fl 18m7M (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376045, CA476202 *(F2018021) LF(407) MPO(6308352-01)*	de 44°02'01.1"N 064°37'41.8"W à 44°02'03.5"N 064°37'42.5"W
Modifier	Fl 18m7M pour lire Fl 4s15m7M vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376045, CA476202 *(F2018021) LF(407) MPO(6308352-02)*	44°02'03.5"N 064°37'42.5"W

4026 - Havre Saint-Pierre et/and Cap des Rosiers à/to Pointe des Monts - Nouvelle édition - 23-MAI-2014 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 24-NOV-2017

Rayer	la profondeur de 11 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044, CA379026 *MPO(6409863-01)*	50°16'22.9"N 063°55'49.6"W
Porter	une profondeur de 11 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044, CA379026 *MPO(6409863-02)*	50°16'22.8"N 063°55'48.4"W

4116 - Approaches to / Approches à Saint John - Nouvelle édition - 31-AOÛT-2007 - NAD 1983
13-JUIL-2018 LNM/D. 30-MARS-2018

Remplacer	la profondeur de 1.8 mètre par une profondeur de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005 *MPO(6308332-05)*	45°15'21.0"N 066°03'40.0"W
Modifier	Fl R pour lire Iso R vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005 *(F2018023) LF(104) MPO(6308361-01)*	45°15'26.4"N 066°02'42.2"W

4117 - Saint John Harbour and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 29-MAI-2009 - NAD 1983
13-JUIL-2018 LNM/D. 13-AVR-2018

Remplacer	la profondeur de 4.2 mètres par une profondeur de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005 *MPO(6308331-01)*	45°16'21.0"N 066°02'38.1"W
Rayer	la profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005 *MPO(6308332-01)*	45°15'14.6"N 066°03'39.2"W
Remplacer	la profondeur de 0.7 mètre par une profondeur de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005 *MPO(6308332-02)*	45°15'24.9"N 066°03'39.9"W
Remplacer	la profondeur de 2.1 mètres par une profondeur de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005 *MPO(6308332-03)*	45°16'23.4"N 066°04'02.9"W

Porter	une profondeur de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005	45°15'14.9"N 066°03'37.3"W *MPO(6308332-04)*
Remplacer	la profondeur de 1.8 mètre par une profondeur de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005	45°15'21.0"N 066°03'40.0"W *MPO(6308332-05)*
Remplacer	la profondeur de 2.9 mètres par une profondeur de 0.4 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005	45°16'24.6"N 066°04'04.4"W *MPO(6308332-06)*
Remplacer	la profondeur de 3.7 mètres par une profondeur de 0.8 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005	45°15'10.0"N 066°03'35.3"W *MPO(6308332-07)*
Remplacer	la profondeur de 3.3 mètres par une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005	45°16'20.5"N 066°02'15.7"W *MPO(6308332-08)*
Remplacer	la profondeur de 3.7 mètres par une profondeur de 2.3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005	45°15'03.8"N 066°03'31.9"W *MPO(6308332-09)*
Remplacer	la profondeur de 7 mètres par une profondeur de 2.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005	45°15'52.7"N 066°04'19.7"W *MPO(6308332-10)*
Remplacer	la profondeur de 9.2 mètres par une profondeur de 3.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005	45°14'33.1"N 066°02'57.2"W *MPO(6308332-11)*
Remplacer	la profondeur de 6 mètres par une profondeur de 3.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005	45°16'22.3"N 066°02'13.5"W *MPO(6308332-13)*
Rayer	la profondeur de 6.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576005	45°16'23.8"N 066°02'10.9"W *MPO(6308332-14)*
Modifier	Fl R pour lire Iso R vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376011, CA576005	45°15'26.4"N 066°02'42.2"W *(F2018023) LF(104) MPO(6308361-01)*

4142 - Washademoak Lake - Sheet/Feuille 3 - Nouvelle édition - 01-NOV-1996 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 20-OCT-2017

Porter — une bouée espar de tribord rouge, marquée D6/2 — 45°46'15.5"N 065°58'30.7"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)
(F2018022) MPO(6308360-01)

4211 - Cape Lahave to / à Liverpool Bay - Nouvelle édition - 20-JUIN-2003 - NAD 1983
27-JUIL-2018 LNM/D. 05-AOÛT-2016

Déplacer — le feu Fl 4s 61ft 7M — de 44°02'01.1"N 064°37'41.8"W
(Voir la Carte n° 1, P1) — à 44°02'03.5"N 064°37'42.5"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376045, CA476202
(F2018021) LF(407) MPO(6308352-01)

Modifier — Fl 4s 61ft 7M pour lire Fl 4s49ft7M vis-à-vis le feu — 44°02'03.5"N 064°37'42.5"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376045, CA476202
(F2018021) LF(407) MPO(6308352-02)

4240 - Liverpool Harbour to / à Lockeport Harbour - Carte nouvelle - 06-OCT-1989 - NAD 1983
27-JUIL-2018 LNM/D. 11-AOÛT-2017

Déplacer — le feu Fl 4s 18m 7M — de 44°02'01.1"N 064°37'41.8"W
(Voir la Carte n° 1, P1) — à 44°02'03.5"N 064°37'42.5"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376045, CA476202
(F2018021) LF(407) MPO(6308352-01)

Modifier — Fl 4s 18m 7M pour lire Fl 4s15m7M vis-à-vis le feu — 44°02'03.5"N 064°37'42.5"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376045, CA476202
(F2018021) LF(407) MPO(6308352-02)

4302 - Strait of Canso - Carte nouvelle - 28-SEPT-2012 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 13-OCT-2017

Modifier — FY 14m15M pour lire FG 14m15M vis-à-vis le feu — 45°32'21.7"N 061°18'53.2"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476678
(G2018068) LF(690.3) MPO(6308314-01)

Modifier — FY 21m15M pour lire FG 21m15M vis-à-vis le feu — 45°32'21.6"N 061°18'57.6"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476678
(G2018069) LF(690.4) MPO(6308315-01)

4307 - Canso Harbour to / au Strait of Canso - Nouvelle édition - 04-JANV-2008 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 11-AOÛT-2017

Modifier — FY 45ft pour lire FG 45ft vis-à-vis le feu — 45°32'21.7"N 061°18'53.2"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476678
(G2018068) LF(690.3) MPO(6308314-01)

Modifier — FY 68ft pour lire FG 68ft vis-à-vis le feu — 45°32'21.6"N 061°18'56.5"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476678
(G2018069) LF(690.4) MPO(6308315-01)

4335 - Strait of Canso and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 04-JANV-2008 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 11-AOÛT-2017

Modifier	FY pour lire FG vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476678	45°32'21.0"N 061°18'52.0"W *(G2018068) LF(690.3) MPO(6308314-01)*
Modifier	FY pour lire FG vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476678	45°32'21.0"N 061°18'56.0"W *(G2018069) LF(690.4) MPO(6308315-01)*

4379 - Liverpool Harbour - Nouvelle édition - 18-JUIL-2003 - NAD 1983
27-JUIL-2018 LNM/D. 25-JUIL-2014

Déplacer	le feu Fl 4s 61ft 7M (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376045, CA476202	de 44°02'01.1"N 064°37'41.8"W à 44°02'03.5"N 064°37'42.5"W *(F2018021) LF(407) MPO(6308352-01)*
Modifier	Fl 4s 61ft 7M pour lire Fl 4s49ft7M vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276800, CA376045, CA476202	44°02'03.5"N 064°37'42.5"W *(F2018021) LF(407) MPO(6308352-02)*

4385 - Chebucto Head to / à Betty Island - Nouvelle édition - 07-JUIN-1996 - NAD 1983
13-JUIL-2018 LNM/D. 16-DÉC-2016

Porter	une profondeur de 2 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°26'34.5"N 063°31'34.0"W *MPO(6307791-01)*
Rayer	la profondeur de 3 brasses, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°27'24.8"N 063°32'52.8"W *MPO(6307791-02)*
Porter	une profondeur de 2 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°27'23.1"N 063°32'55.7"W *MPO(6307791-03)*
Remplacer	la profondeur de 4 brasses, 4 pieds par une profondeur de 2 brasses, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°26'50.8"N 063°32'40.9"W *MPO(6307791-04)*
Remplacer	la profondeur de 5 brasses, 5 pieds par une profondeur de 4 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°26'43.4"N 063°32'16.9"W *MPO(6307791-05)*
Remplacer	la profondeur de 4 brasses par une profondeur de 3 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10)	44°26'43.2"N 063°32'26.2"W *MPO(6307791-06)*
Remplacer	la profondeur de 5 brasses, 2 pieds par une profondeur de 2 brasses, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°25'59.7"N 063°32'42.6"W *MPO(6307791-07)*

Rayer	la profondeur de 4 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°26'32.8"N 063°31'35.3"W *MPO(6307791-08)*
Remplacer	la profondeur de 5 brasses par une profondeur de 3 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°26'13.9"N 063°32'54.7"W *MPO(6307791-09)*
Porter	une profondeur de 3 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10)	44°25'39.7"N 063°37'35.1"W *MPO(6307791-10)*
Remplacer	la profondeur de 3 brasses, 3 pieds par une profondeur de 2 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°26'21.3"N 063°37'36.8"W *MPO(6307791-11)*
Remplacer	la profondeur de 6 brasses, 5 pieds par une profondeur de 5 brasses, 0 pied (Voir la Carte n° 1, I10)	44°27'30.9"N 063°32'45.4"W *MPO(6307791-12)*
Remplacer	la profondeur de 6 brasses, 4 pieds par une profondeur de 4 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°27'13.2"N 063°38'47.8"W *MPO(6307791-13)*
Remplacer	la profondeur de 2 brasses, 1 pied par une profondeur de 1 brasse, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°27'15.1"N 063°38'57.0"W *MPO(6307791-14)*
Remplacer	la profondeur de 4 brasses, 5 pieds par une profondeur de 1 brasse, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°27'44.9"N 063°39'00.4"W *MPO(6307791-15)*
Porter	une profondeur de 2 brasses, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°25'52.8"N 063°38'05.8"W *MPO(6307791-16)*
Remplacer	la profondeur de 2 brasses, 4 pieds par une profondeur de 1 brasse, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'55.4"N 063°41'00.9"W *MPO(6307884-01)*
Remplacer	la profondeur de 4 brasses, 5 pieds par une profondeur de 3 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'50.7"N 063°40'25.4"W *MPO(6307884-02)*
Remplacer	la profondeur de 7 brasses, 4 pieds par une profondeur de 4 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°28'04.5"N 063°41'22.6"W *MPO(6307884-03)*

Porter	une profondeur de 1 brasse, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°29'33.5"N 063°46'14.7"W *MPO(6307884-04)*
Remplacer	la profondeur de 3 brasses, 4 pieds par une profondeur 2 brasses, 0 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'42.1"N 063°41'03.6"W *MPO(6307884-05)*
Remplacer	la profondeur de 6 brasses, 3 pieds par une profondeur de 2 brasses, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°26'34.9"N 063°42'00.0"W *MPO(6307884-06)*
Remplacer	la profondeur de 8 brasses, 5 pieds par une profondeur de 5 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°26'47.8"N 063°42'05.0"W *MPO(6307884-07)*
Remplacer	la profondeur de 6 brasses par une profondeur de 3 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'03.3"N 063°42'17.3"W *MPO(6307884-08)*
Remplacer	la profondeur de 2 brasses, 2 pieds par une profondeur de 1 brasse, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°25'57.1"N 063°39'10.0"W *MPO(6307884-09)*
Porter	une profondeur de 3 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'09.4"N 063°42'24.2"W *MPO(6307884-10)*
Rayer	la profondeur de 4 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'14.7"N 063°42'18.0"W *MPO(6307884-11)*
Porter	une profondeur de 2 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'13.9"N 063°42'20.2"W *MPO(6307884-12)*
Remplacer	la profondeur de 4 brasses, 1 pied par une profondeur de 1 brasse, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'18.6"N 063°43'02.2"W *MPO(6307884-13)*
Remplacer	la profondeur de 5 brasses, 2 pieds par une profondeur de 3 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°26'29.3"N 063°44'08.6"W *MPO(6307884-17)*

Porter	une profondeur de 5 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°26'47.2"N 063°44'26.7"W *MPO(6307884-18)*
Porter	une profondeur de 2 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'13.7"N 063°44'47.9"W *MPO(6307884-19)*
Remplacer	la profondeur de 8 brasses, 3 pieds par une profondeur de 2 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'27.2"N 063°44'01.3"W *MPO(6307884-20)*
Remplacer	la profondeur de 4 brasses, 4 pieds par une profondeur de 1 brasse, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'43.1"N 063°43'44.6"W *MPO(6307884-21)*
Porter	une profondeur de 3 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'21.8"N 063°45'24.1"W *MPO(6307884-23)*
Remplacer	la profondeur de 6 brasses par une profondeur de 2 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°27'44.2"N 063°45'20.1"W *MPO(6307884-24)*
Porter	une profondeur de 4 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10)	44°27'41.5"N 063°45'48.4"W *MPO(6307884-25)*
Remplacer	la profondeur de 7 brasses par une profondeur de 0 brasse, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476189	44°28'00.4"N 063°45'33.2"W *MPO(6307884-26)*
Remplacer	la profondeur de 6 brasses, 3 pieds par une profondeur de 1 brasse, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°28'49.4"N 063°46'24.8"W *MPO(6307884-27)*
Porter	une profondeur de 4 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°26'29.3"N 063°46'32.7"W *MPO(6307884-28)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 1 pied (Voir la Carte n° 1, K11)	44°26'49.3"N 063°46'54.9"W *MPO(6307884-30)*

4404 - Cape George to / à Pictou - Nouvelle édition - 28-FÉVR-2014 - NAD 1983
13-JUIL-2018 LNM/D. 23-MARS-2018

Porter — un brise-lames — entre 45°48'13.0"N 062°35'06.0"W et 45°48'10.0"N 062°35'06.0"W
(Voir la Carte n° 1, F4.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376691
MPO(6308365-01)

Porter — un feu Iso R — 45°48'10.0"N 062°35'06.0"W
(Voir la Carte n° 1, P1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376691
(G2018096) LF(898.5) MPO(6308365-02)

4406 - Tryon Shoals to / à Cape Egmont - Nouvelle édition - 27-FÉVR-1998 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 28-AVR-2017

Rayer — la bouée charpente de renseignements lumineuse blanc et orange Fl Y, marquée DC — 46°18'21.7"N 063°49'57.7"W
(Voir la Carte n° 1, Qp)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076
(G2018070) LF(1017.8) MPO(6308317-01)

Rayer — la bouée charpente de renseignements lumineuse blanc et orange Fl Y, marquée DD — 46°18'45.2"N 063°49'25.7"W
(Voir la Carte n° 1, Qp)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476181
(G2018071) LF(1017.9) MPO(6308318-01)

4429 - Havre Saint-Pierre et les approches/and Approaches - Nouvelle édition - 18-FÉVR-2011 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 27-AVR-2018

Porter — une profondeur de 14 mètres 3 décimètres — 50°15'15.0"N 063°45'51.3"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004
MPO(6409864-09)

Rayer — la profondeur de 15 mètres 5 décimètres — 50°14'49.5"N 063°45'47.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004
MPO(6409864-10)

Porter — une profondeur de 13 mètres 9 décimètres — 50°14'51.1"N 063°45'49.4"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004
MPO(6409864-11)

Rayer — la profondeur de 14 mètres 9 décimètres — 50°14'54.6"N 063°45'37.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004
MPO(6409864-12)

Porter — une profondeur de 13 mètres 3 décimètres — 50°14'54.4"N 063°45'34.7"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004
MPO(6409864-13)

Rayer	la profondeur de 17 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'45.2"N 063°45'29.2"W
		MPO(6409864-14)
Porter	une profondeur de 15 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579004	50°14'46.6"N 063°45'31.4"W
		MPO(6409864-15)

4432 - Archipel de Mingan - Nouvelle édition - 11-MARS-2011 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 27-AVR-2018

Rayer	la profondeur de 13 mètres 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°16'45.7"N 064°02'43.9"W
		MPO(6409862-01)
Porter	une profondeur de 12 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°16'45.7"N 064°02'43.7"W
		MPO(6409862-02)
Rayer	la profondeur de 16 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°17'04.7"N 064°02'38.7"W
		MPO(6409862-03)
Porter	une profondeur de 13 mètres 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°17'05.4"N 064°02'40.7"W
		MPO(6409862-04)
Rayer	la profondeur de 29 mètres 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°16'16.1"N 063°57'33.4"W
		MPO(6409862-13)
Porter	une profondeur de 25 mètres 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°16'17.6"N 063°57'34.2"W
		MPO(6409862-14)
Rayer	la profondeur de 11 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044, CA379026	50°16'22.9"N 063°55'49.6"W
		MPO(6409863-01)
Porter	une profondeur de 11 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044, CA379026	50°16'22.8"N 063°55'48.4"W
		MPO(6409863-02)
Porter	une profondeur de 10 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°16'26.3"N 063°55'28.4"W
		MPO(6409863-03)

Rayer	la profondeur de 13 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°16'24.6"N 063°54'56.6"W *MPO(6409863-04)*
Porter	une profondeur de 13 mètres 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°16'24.2"N 063°54'57.5"W *MPO(6409863-05)*
Porter	une profondeur de 34 mètres 0 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°16'00.1"N 063°54'23.4"W *MPO(6409863-06)*
Porter	une profondeur de 25 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'41.1"N 063°54'15.2"W *MPO(6409863-07)*
Rayer	la profondeur de 16 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'35.1"N 063°53'50.1"W *MPO(6409863-08)*
Porter	une profondeur de 14 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'35.2"N 063°53'49.4"W *MPO(6409863-09)*
Rayer	la profondeur de 20 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'21.4"N 063°53'35.8"W *MPO(6409863-10)*
Porter	une profondeur de 19 mètres 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'23.6"N 063°53'30.3"W *MPO(6409863-11)*
Porter	une profondeur de 25 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'32.8"N 063°51'44.4"W *MPO(6409863-12)*
Porter	une profondeur de 18 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'23.7"N 063°51'11.0"W *MPO(6409864-01)*
Rayer	la profondeur de 16 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'17.3"N 063°50'23.5"W *MPO(6409864-02)*
Porter	une profondeur de 15 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'19.5"N 063°50'27.1"W *MPO(6409864-03)*

Porter	une profondeur de 8 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'25.2"N 063°50'04.8"W
		MPO(6409864-04)
Rayer	la profondeur de 21 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'03.3"N 063°50'14.8"W
		MPO(6409864-05)
Porter	une profondeur de 18 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'01.4"N 063°50'08.2"W
		MPO(6409864-06)
Rayer	la profondeur de 16 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'01.7"N 063°49'55.4"W
		MPO(6409864-07)
Porter	une profondeur de 15 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026	50°15'01.8"N 063°49'56.4"W
		MPO(6409864-08)
Porter	une profondeur de 13 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°14'51.1"N 063°45'49.4"W
		MPO(6409864-11)
Rayer	la profondeur de 14 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°14'54.6"N 063°45'37.2"W
		MPO(6409864-12)
Porter	une profondeur de 13 mètres 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379026, CA579004	50°14'54.4"N 063°45'34.7"W
		MPO(6409864-13)

4432 - Havre de Mingan - Nouvelle édition - 11-MARS-2011 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 27-AVR-2018

Rayer	la profondeur de 17 mètres 0 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479027	50°17'04.3"N 064°02'23.5"W
		MPO(6409862-05)
Porter	une profondeur de 14 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479027	50°17'04.5"N 064°02'23.3"W
		MPO(6409862-06)
Rayer	la profondeur de 12 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479027	50°16'52.6"N 064°02'21.5"W
		MPO(6409862-07)

Porter	une profondeur de 11 mètres 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479027	50°16'52.6"N 064°02'21.2"W
		MPO(6409862-08)
Porter	une profondeur de 7 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479027	50°17'05.6"N 064°02'06.8"W
		MPO(6409862-09)
Porter	une profondeur de 9 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479027	50°17'03.8"N 064°01'45.8"W
		MPO(6409862-10)
Rayer	la profondeur de 11 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479027	50°17'05.1"N 064°01'37.5"W
		MPO(6409862-11)
Porter	une profondeur de 10 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479027	50°17'04.6"N 064°01'39.6"W
		MPO(6409862-12)

4443 - East River of Pictou: Indian Cross Point to / à Trenton and/et New Glasgow - Nouvelle édition - 26-JUIL-2002 - NAD 1983
27-JUIL-2018 LNM/D. 01-JUIN-2018

Rayer	le feu FIR vis-à-vis la bouée à espar de tribord rouge, marquée SJ32 (Voir la Carte n° 1, P16)	45°37'57.7"N 062°40'12.4"W
		(G2018063 & G2018064) LF(909.3) MPO(6308306-01)

4459 - Summerside Harbour and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 25-JUIN-1999 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 02-FÉVR-2018

Rayer	la bouée charpente de renseignements lumineuse blanc et orange FY, marquée DD (Voir la Carte n° 1, Qp) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476181	46°18'45.2"N 063°49'25.7"W
		(G2018071) LF(1017.9) MPO(6308318-01)

4486 - Baie des Chaleurs / Chaleur Bay - Nouvelle édition - 19-FÉVR-1999 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 30-MARS-2018

Porter	une bouée espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanche Mo(A), marquée EN (Voir la Carte n° 1, Qh) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376187, CA476275	47°50'41.5"N 064°54'59.0"W
		(G2018083) LF(1322.5) MPO(6308342-01)
Rayer	la bouée charpente de mi-chenal lumineuse rouge et blanche Mo(A), marquée EN (Voir la Carte n° 1, Qh) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376187, CA476275	47°50'42.2"N 064°55'15.6"W
		(G2018083) LF(1322.5) MPO(6308342-02)

Modifier la hauteur libre de 45 pieds, pour lire 39 pieds — 47°45'11.3"N 064°41'06.1"W
(Voir la Carte n° 1, D22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376187, CA476275, CA576269
MPO(6308355-01)

4511 - Sacred Bay - Nouvelle édition - 20-DÉC-2002 - NAD 1983
20-JUIL-2018 — LNM/D. 19-SEPT-2008

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée XM6 — 51°36'08.4"N 055°31'42.5"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)
(N2018045) LF(235.8) MPO(6308371-01)

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte FIG, marquée XM5 — 51°36'08.7"N 055°31'40.9"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
(N2018044) LF(235.7) MPO(6308373-01)

4512 - Quirpon Harbour and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 24-JANV-2003 - NAD 1983
20-JUIL-2018 — LNM/D. 27-OCT-2017

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée XM6 — 51°36'08.4"N 055°31'42.5"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)
(N2018045) LF(235.8) MPO(6308371-01)

Porter une bouée espar de bâbord lumineuse verte FIG, marquée XM5 — 51°36'08.7"N 055°31'40.9"W
(Voir la Carte n° 1, Qg)
(N2018044) LF(235.7) MPO(6308373-01)

4641 - Port aux Basques - Nouvelle édition - 31-OCT-2014 - NAD 1983
27-JUIL-2018 — LNM/D. 14-JUIL-2017

Déplacer la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune Fl(5) Y 20s, Priv — de 47°33'48.0"N 059°06'01.2"W
(Voir la Carte n° 1, Q58) — à 47°33'46.2"N 059°06'01.2"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376625, CA576304
MPO(6308324-01)

4728 - Epinette Point to / à Terrington Basin - Nouvelle édition - 22-NOV-2002 - NAD 1983
06-JUIL-2018 — LNM/D. 17-MARS-2017

Rayer la limite maritime et la légende WING TANK JETTISON AREA / ZONE DE LARGAGE DES RÉSERVOIRS D'AILES — joignant 53°26'15.0"N 060°11'58.0"W
53°24'07.0"N 060°08'21.0"W
(Voir la Carte n° 1, N1.1) — et 53°26'12.0"N 060°01'55.0"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476215
MPO(6308363-01)

4823 - Cape Ray to / à Garia Bay - Carte nouvelle - 16-JANV-2004 - NAD 1983
27-JUIL-2018 — LNM/D. 29-DÉC-2017

Déplacer la bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune Fl(5)Y20s, Priv — de 47°33'48.0"N 059°06'01.2"W
(Voir la Carte n° 1, Q58) — à 47°33'46.2"N 059°06'01.2"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376625, CA576304
MPO(6308324-01)

4839 - Head of / Fond de Placentia Bay - Nouvelle édition - 28-JANV-2011 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 02-FÉVR-2018

Porter — un abri à poisson avec une profondeur de 10.3 mètres au-dessus d'une entité artificielle — 47°51'15.3"N 054°05'18.0"W
(Voir la Carte n° 1, K46.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476081
MPO(6308340-01)

4839 - Continuation B - Nouvelle édition - 28-JANV-2011 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 02-FÉVR-2018

Porter — un abri à poisson avec une profondeur de 10.3 mètres au-dessus d'une entité artificielle — 47°51'15.3"N 054°05'18.0"W
(Voir la Carte n° 1, K46.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476081
MPO(6308340-01)

4862 - Carmanville to / à Bacalhoa Island and / et Fogo - Carte nouvelle - 26-DÉC-2003 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 17-NOV-2017

Modifier — DX9 pour lire DH1 vis-à-vis la bouée — 49°34'13.5"N 054°19'13.3"W
(Voir la Carte n° 1, Q11)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476813
(N2018032) LF(373.1) MPO(6308320-01)

4905 - Cape Tormentine à / to West Point - Nouvelle édition - 29-DÉC-2000 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 11-MAI-2018

Rayer — la bouée charpente de renseignements lumineuse blanc et orange Fl Y, marquée DC — 46°18'22.0"N 063°49'57.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qp)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076
(G2018070) LF(1017.8) MPO(6308317-01)

Rayer — la bouée charpente de renseignements lumineuse blanc et orange Fl Y, marquée DD — 46°18'46.0"N 063°49'25.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qp)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476181
(G2018071) LF(1017.9) MPO(6308318-01)

4913 - Caraquet Harbour, Baie de Shippegan and / et Miscou Harbour - Carte nouvelle - 07-AOÛT-1992 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 03-NOV-2017

Porter — une bouée espar de mi-chenal lumineuse rouge et blanche Mo(A), marquée EN — 47°50'41.5"N 064°54'59.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376187, CA476275
(G2018083) LF(1322.5) MPO(6308342-01)

Rayer — la bouée charpente de mi-chenal lumineuse rouge et blanche Mo(A), marquée EN — 47°50'42.2"N 064°55'15.6"W
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376187, CA476275
(G2018083) LF(1322.5) MPO(6308342-02)

Déplacer	la bouée espar de bâbord lumineuse verte QG, marquée EN9 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275	de 47°48'48.0"N 064°54'11.0"W à 47°48'45.1"N 064°54'07.8"W
		(G2018084) LF(1321.5) MPO(6308343-01)
Porter	une bouée espar de bâbord verte, marquée EM17 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275	47°48'48.0"N 064°51'03.2"W
		(G2018090) MPO(6308349-01)
Rayer	la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée EM17 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275	47°48'53.2"N 064°50'45.6"W
		(G2018090) MPO(6308349-02)
Déplacer	la bouée espar de tribord rouge, marquée EN10 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275	de 47°48'32.0"N 064°54'16.0"W à 47°48'34.6"N 064°54'11.7"W
		(G2018092) MPO(6308351-01)
Modifier	la hauteur libre de 13 mètres, pour lire 12 mètres (Voir la Carte n° 1, D22) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376187, CA476275, CA576269	47°44'23.0"N 064°42'38.9"W
		MPO(6308355-01)
Modifier	la hauteur libre de 2.7 mètres, pour lire 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, D22) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275, CA576269	47°44'18.2"N 064°42'39.0"W
		MPO(6308355-02)
Rayer	la bouée charpente de tribord lumineuse rouge FIR, marquée EM8 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275	47°49'56.6"N 064°48'08.0"W
		(G2018081) LF(1308) MPO(6308356-01)
Porter	une bouée espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée EM8 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275	47°49'58.4"N 064°48'06.4"W
		(G2018081) LF(1308) MPO(6308356-02)
Rayer	la bouée charpente de tribord lumineuse rouge QR, marquée EM10 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275	47°49'37.0"N 064°49'00.0"W
		(G2018082) LF(1308.5) MPO(6308357-01)
Porter	une bouée espar de tribord lumineuse rouge QR, marquée EM10 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275	47°49'36.3"N 064°48'55.7"W
		(G2018082) LF(1308.5) MPO(6308357-02)

4920 - Shippegan Harbour - Nouvelle édition - 29-JUIL-2005 - NAD 1983
20-JUIL-2018 LNM/D. 30-MARS-2018

Modifier	la hauteur libre de 13 mètres, pour lire 12 mètres (Voir la Carte n° 1, D22) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376187, CA476275, CA576269	47°44'29.4"N 064°41'51.3"W
		MPO(6308355-01)

Modifier	la hauteur libre de 2.7 mètres, pour lire 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, D22) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275, CA576269	47°44'26.4"N 064°41'51.4"W *MPO(6308355-02)*

5628 - Rankin Inlet Including / Y Compris Melvin Bay And/ Et Prairie Bay - Carte nouvelle - 08-AOÛT-1997 - NAD 1983
13-JUIL-2018 LNM/D. 11-AVR-2008

Rayer	la profondeur de 12.6 mètres (Voir la Carte n° 1, I10)	62°45'30.2"N 091°56'25.5"W *MPO(6604416-01)*
Porter	une profondeur de 7.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373325, CA573301	62°45'30.6"N 091°56'25.7"W *MPO(6604416-02)*
Porter	une profondeur de 9.6 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373325, CA573301	62°46'00.2"N 091°55'19.6"W *MPO(6604416-04)*

5629 - Marble Island to/à Rankin Inlet - Carte nouvelle - 27-OCT-2000 - NAD 1983
13-JUIL-2018 LNM/D. 18-JUIN-2004

Porter	une profondeur de 7.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373325, CA573301	62°45'30.6"N 091°56'25.7"W *MPO(6604416-02)*
Rayer	la profondeur de 12.3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373325	62°46'01.0"N 091°55'23.2"W *MPO(6604416-03)*
Porter	une profondeur de 9.6 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373325, CA573301	62°46'00.2"N 091°55'19.6"W *MPO(6604416-04)*

8006 - Scotian Shelf / Plate-Forme Néo-Écossaise: Browns Bank to Emerald Bank / Banc de Brown au Banc D'Émeraude - Nouvelle édition - 14-FÉVR-2003 - NAD 1983
27-JUIL-2018 LNM/D. 29-JUIN-2018

Porter	un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur connue de 49 brasses (Voir la Carte n° 1, L25) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276206	43°00'09.3"N 065°33'55.2"W *MPO(6308322-01)*
Porter	un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur connue de 48 brasses (Voir la Carte n° 1, L25) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140, CA276801	43°29'51.4"N 062°52'11.9"W *MPO(6308323-01)*

8007 - Halifax to / à Sable Island / Île de Sable, Including / y compris Emerald Bank / Banc d'Émeraude and / et Sable Island Bank / Banc de l'Île de Sable - Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983

27-JUIL-2018 LNM/D. 06-MAI-2016

Porter	un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur connue de 48 brasses (Voir la Carte n° 1, L25) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA176140, CA276801	43°29'51.4"N 062°52'11.9"W

MPO(6308323-01)

AUCUNE CORRECTION POUR CETTE PARTIE.

ARC 401 — Détroit d'Hudson, baie d'Hudson et eaux limitrophes, première édition, 2009 —

Chapitre 4 — Après le paragraphe 44
Insérer : 44.1 Au large de la pointe Migeon, il existe un fort **courant de marée** au jusant qui porte au SW alors que le **courant** de flot porte de modérément à fortement au NE.

(C2018-008.01)

Chapitre 4 — Attenant au paragraphe 44.1, ajouter un pictogramme de courant.

(C2018-008.02)

Chapitre 4 — Supprimer le paragraphe 70.

(C2018-006.01)

Chapitre 6 — Après le paragraphe 163
Insérer : 163.1 Les navigateurs sont prévenus que leur navire puisse subir un phénomène de « courant ondulatoire » à la hauteur de Promise Point. Le courant pourrait pousser leur navire au moment de faire un changement de route pour contourner Promise Point. Ce phénomène surviendrait en raison de l'aspect de la côte en saillie et du rétrécissement du chenal à la hauteur de la pointe.

(C2018-005.01)

Chapitre 6 — Attenant au paragraphe 163.1, ajouter un pictogramme d'avertissement.

(C2018-005.02)

ARC 402 — Arctique de l'Est, première édition, 2014 —

Chapitre 2 — Après le paragraphe 176
Insérer : 176.1 Il existe un havre pour embarcations comprenant un **quai** et des postes d'amarrage. On peut entrer dans le havre à marée basse en utilisant l'alignement lumineux du havre pour embarcations de Pangnirtung.

(C2018-010.01)

Chapitre 2 — Attenant au paragraphe 176.1, ajouter un pictogramme de quai.

(C2018-010.02)

Chapitre 4 — Paragraphe 142
Supprimer : SW
Remplacer par : NE

(C2018-010.03)

ARC 403 — Arctique de l'Ouest, première édition, 2011 —

Chapitre 6 — Après le paragraphe 292
Insérer : 292.1 Les installations de la mine d'or de Hope Bay sont situées du côté SE de Roberts Bay. On y trouve des bâtisses, des réservoirs à combustible et une route qui mène à la zone d'amerrissage pour les chalands. Il existe également une piste d'atterrissage pourvue d'un système d'éclairage.

(C2018-009.01)

Chapitre 8 — Paragraphe 34
Supprimer : 15,5 m
Remplacer par : 14,2 m

(C2018-009.02)

ATL 105 — Cape Canso à Cape Sable (y compris l'île de Sable), deuxième édition, 2014 —

Chapitre 2 — Paragraphe 86, après « au Sud de Popes Head. »
Insérer : La **bouée** lumineuse de bâbord *(588.03)*, marquée « YE5 », est mouillée dans les approches Sud de Popes Harbour, à 0,45 mille au WSW de Gerard Head.

(A2018-005.9)

Chapitre 3 — Paragraphe 42, après « **Blind Sister**, recouvert de »
Supprimer : 4 m
Remplacer par : 3 et 1,9 m

(A2018-005.10)

Chapitre 3 — Paragraphe 103
Supprimer : « **Bull Rock**, … Pennant Point. »
Remplacer par : **Bull Rock**, découvrant de 0,8 et 1,5 m aux extrémités NE et SW, respectivement, gît à 0,8 mille à l'ESE de Pennant Point. Un haut-fond, recouvert d'au moins 5,7 m d'eau, gît à 0,2 mille au SE de Bull Rock.

(A2018-005.11)

Chapitre 3 — Paragraphe 103, après « **Thrumcap Rock**, recouverte de »
Supprimer : 5,8 m
Remplacer par : 8,1 m

(A2018-005.12)

Chapitre 3 — Paragraphe 108
Supprimer : 6,1 m
Remplacer par : 5,1 m

(A2018-005.13)

Chapitre 3 — Paragraphe 115, après « au NNW de Pennant Point. »
Insérer : **Middle Ground**, recouvert de 2,6 m d'eau et jalonné par une **bouée** lumineuse de bifurcation de bâbord *(501.4)*, marquée « AAA », gît à 0,4 mille à l'ENE de Pennant Island.

(A2018-005.14)

Chapitre 3 — Paragraphe 117
Supprimer : « **Flatroof Shoal**, … Marrs Head (Mars Head). »
Remplacer par : **Flatroof Shoal**, recouvert de 12 et 17 pi (3,7 et 5,2 m) d'eau aux extrémités SE et NW, respectivement, gît à 1 mille à l'ENE de Marrs Head (Mars Head).

(A2018-005.17)

Chapitre 4 — Paragraphe 17, après « au SW de Crawford Ledge. »
Insérer : Une roche, recouverte de 3,1 m d'eau, gît à quelque 0,2 mille au NW de Middle Point Rock.

(A2018-005.15)

INDEX — Après « Middle Ground (Marie Joseph Harbour), C2/P6 »
Insérer : Middle Ground (Pennant Bay), C3/P115

(A2018-005.16)

ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest), première édition, 2006 —

Chapitre 2 — Paragraphe 64, après « quai commercial de Cap-aux-Meules »
Insérer : , ainsi qu'aux deux jetées servant aux traversiers

(Q2018-040.1)

Chapitre 4 — Paragraphe 114
Supprimer : 13 m
Remplacer par : 12 m

(A2018-008.14)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti, troisième édition, 2011 —

Chapitre 1 — Paragraphe 138
Supprimer : 14,1 m
Remplacer par : 15,4 m

(Q2018-031.1)

Chapitre 3 — Paragraphe 183
Supprimer : 2,4 m
Remplacer par : 2,3 m

(Q2018-043.1)

CEN 304 — Detroit River, lac Sainte-Claire, St. Clair River, première édition, 1996 —

Chapitre 1 — Paragraphe 29
Supprimer : « ; le feu est visible de 191° à 090° par l'Ouest et le Nord »

(C2018-011.01)

Les modifications sont surlignées et les suppressions sont ~~rayées~~. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : Terre-Neuve et Labrador, côte de l'Atlantique, Eaux intérieures et côte du Pacifique.

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
TERRE-NEUVE ET LABRADOR									
CAP RACE À ST. SHOTTS (LF 1 – 7.4)									
4 *H0443*	Trepassey Harbour, feu	Trepassey. 46 43 28.4 053 22 57.9	Iso	R	6s	5.5	4	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. ~~4.2~~	À longueur d'année. **Carte:4844** **Éd. 07/18 (N18-042)**
BAIE PLACENTIA (LF 14.4 – 79)									
39.7 *H0391*	North Harbour, feu du quai	47 50 45.4 054 05 47.7	Fl	G	4s	4.9	4	Mât. 2.4	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier. **Carte:4839** **Éd. 07/18 (N18-040, 041)**
BAIE WHITE (LF 235 – 269.3)									
235.7	*L'Anse aux Meadows – Bouée lumineuse XM5*	*Medee Bay.* *51 36 08.7* *055 31 40.9*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Espar verte, marquée "XM5".*	*En opération 24 h.* *Saisonnier.* **Carte:4512** **Éd. 07/18 (N18-037, 044)**
235.8	*Quai de L'Anse aux Meadows – Bouée lumineuse XM6*	*Medee Bay.* *51 36 08.4* *055 31 42.5*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "XM6".*	*En opération 24 h.* *Saisonnier.* **Carte:4512** **Éd. 07/18 (N18-036, 045)**
CÔTE DU LABRADOR – TERRE-NEUVE (LF 269.99 – 325.23)									
292 *H0075.7*	Snooks Cove, feu	54 04 38.3 058 34 08.1	Fl	W	6s	5.3	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge, bande horizontale blanche. 4.0	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. Visible 180°. En opération 24 h. Saisonnier. **Carte:4724** **Éd. 07/18 (N18-030)**
293 *H0075.8*	Henrietta Island, feu	54 04 12.2 058 33 36.6	Fl	W	6s	5.5	6	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge, bande horizontale blanche. 4.6	Lum. 1 s; obs. 5 s. Visible 180°. En opération 24 h. Saisonnier. **Carte:4724** **Éd. 07/18 (N18-031)**
BAIE NOTRE-DAME (LF 326 – 346.4, 354 – 395)									
373.1	*Haut-fond de Rogers Point Shoal – Bouée lumineuse DH1*	*Au S. de Fogo Island.* *49 34 13.5* *054 19 13.3*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Espar verte, marquée "DH1".*	*À longueur d'année.* **Carte:4862** **Éd. 07/18 (N18-032)**

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
CAP ST. FRANÇOIS (ST. FRANCIS) À RENEWS (LF 499 – 516)									
515.54	*Renews Harbour #2 – Bouée lumineuse MR3*	*46 55 32.0* *052 56 37.0*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Espar verte, marquée "MR3".*	*Saisonnier.* **Carte:4844** **Éd. 07/18 (N18-048)**
515.58 *H0447.3*	Renews, feu du quai côté sud	Renews Harbour. 46 55 45.6 052 56 56.8	Fl	G	4s	.....	2	Mât. ~~cylindrique.~~ 2.6	À longueur d'année. **Carte:4844** **Éd. 07/18 (N18-049)**
CÔTE DE L'ATLANTIQUE									
BAIE DE FUNDY, N.-B. (LF 5 – 114, 145 – 157)									
104 *H4083*	Courtenay Bay, brise-lames	Près de l'extrémité du brise-lames. 45 15 26.4 066 02 42.2	Iso	R	4s	13.0	8	Tour hexagonale blanche, partie supérieure rouge. 9.9	~~Fonctionne de nuit seulement.~~ À longueur d'année. **Carte:4117** **Éd. 07/18 (F18-023)**
NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST (LF 327 – 664.8, 666.8 – 684.02)									
407 *H3735*	Coffin Island	44 02 03.5 064 37 42.5	Fl	W	4s	14.9	7	Tour cylindrique blanche, partie supérieure rouge. ~~15.8~~	~~Fonctionne de nuit seulement.~~ À longueur d'année. **Carte:4379** **Éd. 07/18 (F18-021)**
NOUVELLE-ÉCOSSE ET ÎLE DU CAP-BRETON (LF 686.5 – 704.1)									
690.3 *H3425*	**Middle Melford – alignement**	45 32 21.7 061 18 53.2	F Fl	G W	..... 4s	13.7 14.3	**15** 7	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 7.8	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. À longueur d'année.
690.4 *H3425.1*		268°05' 92.4 m du feu antérieur.	F Fl	G W	..... 4s	20.7 21.2	**15** 7	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 13.8	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. À longueur d'année. **Carte:4302** **Éd. 07/18 (G18-068, 069)**
704 *H3423*	**Janvrin Island – alignement**	À Thomas Head. 45 32 31.3 061 12 01.6	F Fl	Y W	..... 4s	12.6 13.1	**15** 7	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 9.6	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. À longueur d'année.
704.1 *H3423.1*		088°10' 300.2 m du feu antérieur.	F Fl	Y W	..... 4s	25.0 25.5	**15** 7	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 15.1	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. À longueur d'année. **Carte:4302** **Éd. 07/18 (G18-105, 106)**
GOLFE DU SAINT-LAURENT (LF 883.2 – 940.3, 1169.1 – 1426, 1477.5 – 1584)									
898.5	Pictou Island, brise-lames Est	45 48 09.4 062 35 07.1	Iso	R	4s	.....	4	Mât de révérence, marque de jour triangulaire rouge, blanche et rouge.	Saisonnier. **Carte:4404** **Éd. 07/18 (G18-096)**

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
909.3	*Dunbar Point – Bouée lumineuse SJ32*								*Rayer du livre.* **Carte:4443** **Éd. 07/18 (G18-063, 064)**
1172.5	*The Lump – Bouée lumineuse M6*	*47 06 26.9* *064 58 10.4*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "M6".*	*Saisonnier (en place à longueur d'année).* **Carte:4911** **Éd. 07/18 (G18-099)**
1308	*Caraquet Channel – Bouée lumineuse EM8*	*Côté NW. du chenal.* *47 49 58.4* *064 48 06.4*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "EM8".*	*(Espar d'hiver.)* *La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal.* *Saisonnier (en place à longueur d'année).* **Carte:4913** **Éd. 07/18 (G18-081)**
1308.5	*Caraquet Channel – Bouée lumineuse EM10*	*47 49 36.3* *064 48 55.7*	*Q*	*R*	*1s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "EM10".*	*(Espar d'hiver.)* *La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal.* *Saisonnier (en place à longueur d'année).* **Carte:4913** **Éd. 07/18 (G18-082)**
1319.1 *H1584*	Quai des Young, ~~feu~~ Ouest	Coin NW. du quai. 47 47 51.3 064 55 46.7	Iso	G	4s	5.4	8	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire verte et blanche. 4.9	~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier. **Carte:4920** **Éd. 07/18 (G18-097)**
1321.5	*Caraquet Harbour – Bouée lumineuse EN9*	*47 48 45.1* *064 54 07.8*	*Q*	*G*	*1s*	.....	.....	*Espar verte, marquée "EN9".*	*(Espar d'hiver.)* *La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal.* *Saisonnier (en place à longueur d'année).* **Carte:4913** **Éd. 07/18 (G18-084)**
1322.5	*Maisonnette Ledge – Bouée lumineuse EN*	*À l'E. de la barre rocheuse.* *47 50 41.5* *064 54 59.0*	*Mo(A)*	*W*	*6s*	.....	.....	*Espar à bandes verticales rouges et blanches, marquée "EN".*	*(Espar d'hiver).* *La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal.* *Saisonnier.* **Carte:4913** **Éd. 07/18 (G18-083)**
1426 *H1762*	Cap Gaspé	Près du côté S. 48 45 04.0 064 09 45.5	Fl	W	5s	106.9	14	Tour octogonale blanche. 12.8	Lum. 1 s; obs. 4 s. Omnidirectionnel. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ À longueur d'année. **Carte:4485** **Éd. 07/18 (Q18-032)**

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (LF 942 – 1084.7)									
1017.8	*Seacow Head – Bouée lumineuse de renseignement DC*								*Rayer du livre.* **Carte:4406** **Éd. 07/18 (G18-070)**
1017.9	*Seacow Head – Bouée lumineuse de renseignement DD*								*Rayer du livre.* **Carte:4406** **Éd. 07/18 (G18-071)**
1020.1	*Summerside Harbour – Bouée lumineuse DE8*	*46 22 49.2* *063 49 08.7*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "DE8".*	*À longueur d'année.* **Carte:4459** **Éd. 07/18 (G18-080)**
1039.5 *H1174*	North Lake Harbour, ~~—Feu~~ Ouest	Extrémité du brise-lames W. 46 28 09.0 062 04 05.0	Iso	R	2s	7.1	5	Mât de révérence, ~~deux~~ marque de jour triangulaire rouge, blanche et ~~triangle~~ rouge. ~~au centre de chacune.~~ 5.1	~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier. **Carte:4023** **Éd. 07/18 (G18-095)**
1047.15	*Savage Harbour – Bouée lumineuse JE7*	*46 26 09.2* *062 49 48.6*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Espar verte, marquée "JE7".*	*Saisonnier.* **Carte:N/A** **Éd. 07/18 (G18-107)**
FLEUVE SAINT-LAURENT (LF 1584.5 – 1772, 1823.8 – 2185.7, 2273 – 2365.95)									
2108	*Pointe aux Ormes – Bouée lumineuse C70*	*Champlain, chenal principal.* *46 18 05.4* *072 34 36.1*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "C70".*	*(Espar d'hiver.)* *À longueur d'année.* **Carte:1313** **Éd. 07/18**
EAUX INTÉRIEURES									
LAC WINNIPEG (LF 1562 – 1625)									
1569	Gimli	Extrémité du brise-lames. 50 37 44.9 096 58 51.1	Fl	R	4s	7.7	5	Tour à claire-voie carrée blanche, bandes horizontales rouges à la partie supérieure et inférieure. ~~marque de jour rectangulaire rouge et blanche.~~ 9.8	Position en NAD 83. Saisonnier. **Carte:6251** **Éd. 07/18 (A18-014, 024)**

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur : ..... Date : .....

Adresse de l'expéditeur : .....
Numéro Rue

Ville : ..... Prov. / Pays : ..... Code Postal/ Zip Code : .....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur : .....

Date de l'observation : ..... Heure (UTC) : .....

Position géographique : .....

Coordonnées de la position: Lat : ..... Long : .....

Méthode de positionnement : ❑ DGPS ❑ GPS avec WAAS ❑ GPS ❑Radar ❑ Autre

Système de référence géodésique utilisé : ❑WGS 84 ❑ NAD 27 ❑ Autre

Exactitude estimée de la position : .....

N° de la carte : ..... Informations : ❑ NAD 27 ❑ NAD 83

Édition de la carte : ..... Dernière correction appliquée : .....

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) : .....

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) : .....

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Montréal QC H2Y 2E7
Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Directeur général, Service hydrographique du Canada & services océanographiques.
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa ON K1A 0E6
CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca